

➔ Déchets des lieux publics

Les déchets des poubelles publiques dans les lieux de loisirs et dans les rues sont évacués par les services techniques communaux ou communautaires.

🕒 Cette fiche pratique a pour objectif d'aider les collectivités à trouver des solutions aux éventuels problèmes pouvant apparaître ou s'accroître avec la redevance incitative ou tout autre changement d'organisation du service de gestion des déchets.



Le constat :

Différents cas de figure sont observés :

- Les poubelles de ville accueillent tout type de déchets en fonction du lieu où elles se trouvent : verre, sacs d'ordures ménagères, cartons... Le tri n'est pas fait.
- Les poubelles des différents lieux publics sont susceptibles d'être utilisées par les particuliers pour évacuer les éventuels surplus de déchets.



Solutions et préconisations :

1 Adapter les poubelles de ville. Par exemple, investir dans des poubelles où seul le petit vrac (emballages de sandwich, mouchoirs en papier...) est déposable mais où il est impossible de déposer des sacs d'ordures.



2 Penser aux cendriers de ville. Des éco-organismes récupèrent les mégots. Des conventions sont facilement mises en places

3 Tout dépôt de sac à côté de ces poubelles est considéré comme un dépôt sauvage, ces dépôts sont à anticiper. Il est donc nécessaire de prévoir d'appliquer la réglementation pour freiner ce genre d'actes inciviques. Une communication sur l'application du règlement au niveau des points sensibles et dans les bulletins municipaux est à envisager.

4 Mettre en place des aires de compostage sur certains lieux de loisirs (espaces pique-nique, campings...).

4 Mettre en place des poubelles de ville avec le tri sélectif.



Le + à tester

Pour les aires de camping-cars et les ports de plaisance... envisager de créer un local poubelles accessible uniquement par digicode.



Pense bête

Plusieurs communes sont peut-être amenées à revoir leurs équipements sur les lieux publics. Un groupement d'achats pour maîtriser les coûts liés à la commande pourrait être étudié avec les communautés de communes.